

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger		Date d'inspection Le 13 janvier 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de permis 2015725	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30		Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été réalisée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance.

Constatations :

- Le ratio était respecté lors de la visite.
- Tous les documents requis sont affichés sur le babillard destiné aux parents, situé dans l'espace réservé à l'entrée de l'établissement.
- Après vérification, l'ensemble des dossiers des employés contient les vérifications et la documentation exigées.
- Tous les dossiers et documents administratifs requis sont maintenus, et l'exemption a été accordée conformément à la réglementation.

Observation des activités : Pendant la visite, les enfants sont arrivés de l'école. Une collation composée d'une barre granola, d'un fruit et de fromage a été servie par le service. Par la suite, les enfants ont des jeux libres avant de sortir jouer à l'extérieur pour la fin de la journée.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 janvier 2026

Date

original signé par
Nadine Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"